GEDI VEPRO
Fabricant de Vêtements Professionnels

## DECLARATION DE CONFORMITE UE

*«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»*

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, GEDIVEPRO** :

Siège Social : 127, rue Jules Bournet 03100 Montluçon – France
déclare que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

**Parka / Veste / blouson / Manteau réf. PL34X**



**Pantalon / cotte réf. PL34X**



**Combinaison réf. PL34X**



Sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

Les performances de ces vêtements de protection ont été évaluées par le laboratoire indépendant et accrédité, TTS (Total Testing Service) en Belgique :

- Rapport d'essais n°2205749-1-1 (stabilité dimensionnelle)
- Rapport d'essais n°2205750-1-1 (conformité EN 343-2019)
- Rapport d'essais n°2205753-1-1 (conformité EN 343-2019)
-

Ces vêtements de protection de catégorie I protègent contre un risque mineur, et répondent à la norme suivante :

**3**
**4**
**X**

**EN 343 :2019**

Cette attestation est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Fait à Montluçon, le 03/10/2023,
Par Antoine Rousselin, en qualité de Directeur Général de GEDIVEPRO

*Signature*

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 60- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5

CONFIDENTIEL